

www.cmis-int.org

JEAN-PAUL II



*LES INSTITUTS SÉCULIERS,
EXPRESSION FIDÈLE DE
L'ECCLÉSIOLOGIE DU CONCILE*

6 mai 1983



cmis
CONFERENCE MONDIALE
DES INSTITUTS SÉCULIERS

JEAN-PAUL II

LES INSTITUTS SÉCULIERS, EXPRESSION FIDÈLE DE L'ECCLÉSIOLOGIE DU CONCILE

Discours de S.S. Jean-Paul II aux participants à
l'Assemblée Plénière de la SCRIS, le 6 mai 1983.

Vénérables Frères et très chers Fils!

1. Je vous remercie pour votre présence et vous exprime ma joie pour cette rencontre, ma reconnaissance pour vos travaux tendus vers l'animation et la promotion de la vie consacrée. Les conseils évangéliques sont, en effet, "*un don divin que l'Église a reçu de son Seigneur et que par sa grâce elle conserve toujours*" (Lumen gentium, 43); par conséquent tout ce que fait votre Dicastère en faveur de la profession de ces conseils est extrêmement valide et précieux.

C'est sur ce plan d'animation et de promotion que s'est également placée l'Assemblée plénière qui se conclut aujourd'hui et au cours de laquelle vous avez accordé une attention toute spéciale à l'identité et à la mission des Instituts dénommés "*Instituts séculiers*" en raison de leur mission particulière "*in saeculo et ex saeculo*" (canon 713, parag. 2, du nouveau Code).

C'est la première fois que votre Assemblée plénière traite directement de ces Instituts: ce fut donc un choix opportun qu'a favorisé la promulgation du nouveau Code. Les Instituts séculiers que l'Église reconnut en 1947 avec la Constitution apostolique *Provida Mater* de mon Prédécesseur Pie XII, ont trouvé maintenant leur place exacte, basée sur la doctrine du Concile Vatican II. Ces Instituts veulent être, en effet, l'expression fidèle de cette

ecclésiologie que le Concile a reconfirmée lorsqu'il a mis en évidence la vocation universelle à la sainteté (cf. *Lumen gentium*, chap. V), les tâches innées des baptisés (cf. *ibid.* chap. IV; A.A.); la présence de l'Église dans le monde où elle doit agir comme ferment et être "*sacrement universel de salut*" (*Lumen gentium*, 48; cf. *Gaudium et spes*); la variété et la dignité des diverses vocations, et la "*continence parfaite pour le Royaume des Cieux*" qui a toujours été "tenue en particulier honneur" dans l'Église (cf. *Lumen gentium*, 42) ainsi que le témoignage de la pauvreté et de l'obéissance évangéliques (cf. *ibid.*).

2. Vous avez très justement fixé votre réflexion sur les éléments constitutifs, théologiques et juridiques, des Instituts séculiers, en tenant compte de la formulation des canons que leur dédie le Code récemment promulgué et en les examinant à la lumière de l'enseignement que le Pape Paul VI, et moi-même durant l'allocution du 28 août 1980, avons rappelé et confirmé lors des audiences qui furent accordées à ces Instituts.

Nous devons remercier profondément le Père à la miséricorde infinie qui eut à coeur les besoins de l'humanité et qui, avec la force vivifiante de l'Esprit, a pris au cours de ce siècle de nouvelles initiatives pour sa rédemption. Au Dieu Trine, gloire et honneur pour cette irruption de grâce que sont les Instituts séculiers par lesquels Il manifeste la bonté inépuisable de l'Église elle-même aimant le monde au nom de son Dieu et Seigneur!

La nouveauté du don que l'Esprit a fait à la permanente fécondité de l'Église pour répondre aux besoins de notre temps ne peut se constater que si l'on comprend les éléments qui le constituent de manière inséparable: la consécration et la sécularité; et, conséquence qui en découle, l'apostolat de témoignage, d'engagement chrétien dans la vie sociale et d'évangélisation; la fraternité qui, sans être déterminée par une communauté de vie, est véritablement communion; la forme extérieure elle-même de la vie qui ne se distingue pas du milieu dans lequel elle est présente.

3. Maintenant, il importe de connaître et faire connaître cette vocation si actuelle et, je dirais, si urgente, de personnes qui se consacrent à Dieu en pratiquant les conseils évangéliques et, dans cette consécration spéciale, s'efforcent d'immerger toute leur vie et toutes leurs activités, créant en elles-mêmes une disponibilité totale à la volonté du Père et œuvrant pour changer le monde à partir de l'intérieur (cf. Allocution du 28 août 1980).

La promulgation du nouveau Code permettra certainement cette meilleure connaissance, mais elle doit pousser les Pasteurs à favoriser chez les fidèles une compréhension qui ne soit ni approximative ni conciliante mais strictement exacte et respectant les caractéristiques qui la qualifient.

De cette manière il sera possible de susciter des réponses généreuses à cette difficile mais belle vocation de *"pleine consécration à Dieu et aux âmes"* (Perfectae caritatis, 5): vocation exigeante parce qu'on y répond en portant les engagements du baptême aux plus parfaites conséquences des exigences évangéliques et aussi parce que cette vie évangélique doit s'incarner dans le plus diverses situations.

En effet, la variété des dons confiés aux Instituts séculiers exprime la variété des fins apostoliques qui embrassent tous les domaines de la vie humaine et chrétienne. Cette richesse pluraliste se manifeste également dans les nombreuses spiritualités qui animent les Instituts séculiers, par la diversité des liens sacrés qui caractérisent diverses modalités de pratique des conseils évangéliques, et dans les grandes possibilités d'insertion dans tous les milieux de la vie sociale. Mon prédécesseur le Pape Paul VI qui démontra tant d'affection pour les Instituts séculiers disait avec raison que *"s'ils restent fidèles à leur propre vocation, ils seront comme le 'laboratoire d'expériences' dans lequel l'Église vérifie les modalités concrètes de ses rapports avec le monde"* (Paul VI, Discours au Congrès International des Instituts séculiers, 25.8.1976). Prêtez donc votre appui à ces Instituts pour qu'ils soient fidèles à l'originalité de leurs charismes de fondation reconnus par la hiérarchie, et veillez à découvrir dans leurs fruits l'enseignement que Dieu veut nous donner pour la vie et l'action de toute l'Église.

4. S'il se produit un développement et un renforcement des Instituts séculiers, les Églises locales en tireront elles-mêmes avantage.

Dans votre Assemblée plénière il a été tenu compte de cet aspect, notamment parce que différents Épisopats, vous envoyant des suggestions en vue de votre réunion, vous ont fait savoir qu'à leur avis les rapports entre Instituts séculiers et Églises locales méritaient d'être étudiés attentivement.

Tout en agissant dans le respect de leurs caractéristiques, les Instituts séculiers doivent comprendre et assumer les besoins pastoraux urgents des Églises particulières et aider leurs membres à vivre, avec une participation attentive, leurs espérances et leurs peines, leurs projets et leurs inquiétudes, leurs richesses spirituelles et leurs limites soit, en un mot, être en communion avec leur Église concrète. Ceci doit être un sujet de réflexion intense pour les Instituts séculiers, de même que les Pasteurs doivent avoir soin de reconnaître et de solliciter leur apport, suivant la nature qui leur est propre.

En particulier, il incombe une autre responsabilité aux pasteurs: ils doivent offrir aux Instituts séculiers toute la richesse doctrinale dont ils ont besoin. Ceux-ci veulent faire partie du monde et ennoblir les réalités temporelles, les ordonnant et les élevant pour *"ramener toutes choses sous un seul Chef, le Christ"* (Eph 1,10). Aussi, que l'on munisse ces Instituts de toute la richesse de la doctrine catholique sur la création, l'incarnation et la rédemption afin qu'ils puissent faire leurs les sages et mystérieux desseins de Dieu sur l'homme, sur l'histoire et sur le monde.

5. Très chers Frères et Fils ! C'est avec un sentiment de véritable estime pour les Instituts séculiers et pour les encourager vivement que j'ai saisi l'occasion que m'offre cette rencontre pour souligner quelques-uns des aspects que vous avez examinés ces jours derniers.

Je souhaite que votre Assemblée plénière réussisse pleinement dans son intention d'offrir à l'Église une meilleure information sur les Instituts séculiers, et d'aider ceux-ci à vivre leur vocation en toute conscience et fidélité.

Que cette Année Jubilaire de la Rédemption qui appelle chacun "*à une nouvelle découverte de l'amour de Dieu qui se donne*" (cf. *Aperite portas Redemptori*, 8), à une nouvelle rencontre avec la bonté miséricordieuse de Dieu, puisse être également pour les personnes consacrées une nouvelle et pressante invitation à suivre "*avec une plus grande liberté*" et "*de plus près*" (*Perfectae caritatis*, 1) le Maître qui les appelle sur les voies de l'Évangile.

Et que la Vierge Marie soit pour elles un constant et sublime modèle, et les guide toujours sous sa protection maternelle.

Avec ces sentiments, je vous donne bien volontiers, à vous ici présents et aux membres des Instituts séculiers du monde entier, la Bénédiction Apostolique.